

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 702

22 mars 2013

SOMMAIRE

Faita S.A.	33650	Gestador S.A.	33683
Festivalue S.A.	33654	G & G Concept	33657
Football Cap Index S.A.	33654	Gipafin S.à r.l.	33685
Frederic Beal Investments S.A.	33657	Glass Ceyssens Luxembourg S.A.	33690
Fuoco S. à r.l.	33657	Glenwood International S.à r.l.	33690
Gallia Invest S.à r.l.	33664	GM Inter-Est S.à r.l.	33691
Garage Schneiders s.à r.l.	33664	GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds	33691
Gehe & Associates Transcommerce S.A.	33665	Golf & Leisure Enterprises International S.A.	33661
Gelchem S.A.	33665	Göta Re S.A.	33685
Generali North American Holding 1 S.A.	33658	Gravina S.A.	33691
Generali North American Holding 1 S.à r.l.	33658	Groengrond S.A.	33693
Generali North American Holding 2 S.A.	33660	Gulf SAQR S.à r.l.	33694
Generali North American Holding 2 S.à r.l.	33660	Gulf SAQR S.à r.l.	33694
Geogare 1	33667	Gulf SAQR S.à r.l.	33694
Geogare 2	33667	Gulf SAQR S.à r.l.	33695
Geoholding	33667	Gulf SAQR S.à r.l.	33694
Georose 1	33670	K Alpha S.A.	33650
Georose 2	33671	Kodama S.A.	33654
Georose 3	33671	Langgeluk B.V.	33653
Georose 4	33671	Latitude SA	33665
Georose 5	33671	LeaseFin No 1 S.A.	33658
Georose 6	33671	Lehwood Holdings S.à r.l.	33661
Georose 7	33672	Maffay S.A., Société de gestion de patri- moine familial	33668
Georose 8	33682	Mandala Investments S.à r.l.	33672
Georue 1	33683	Mars Investment S.à r.l.	33683
Georue 2	33683	Mim Lux 2012 S.à r.l.	33691
Gerlach Investments S.à r.l.	33661	Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	33686
		Nordenholt S.à r.l.	33695

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 71.160.

—
RECTIFICATIF

En remplacement de la publication enregistrée et déposée le 17/01/2013, référence: L130010850

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 14 Novembre 2012

Résolutions:

- Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Gregorio PUPINO de sa fonction d'Administrateur de catégorie «B» de la Société.

- Le Conseil d'Administration décide de coopter comme nouvel administrateur de catégorie «B», et ce avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg. Son mandat aura la même échéance que celle de son prédécesseur l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31/12/2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAITA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013022881/21.

(130027678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

K Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.968.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cédric Stébel, residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of K Alpha S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 27 October 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial") number 35 of 24 January 2007 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.968,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate, dated 20th November 2012 (the "Delegate Decision"), copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time on 17 October 2012 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial of 15 November 2012 number 2776.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

(I) Articles 5.2 and 5.3 of the Articles of the Company provide as follows:

" **5.2.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at two hundred fifty million Euro (EUR250,000,000) to be represented by ten million (10,000,000) Shares of either class (Ordinary, Class I, Class M or Class IM-2). The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on or about 17 October 2012 in the Mémorial.

5.3. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the class it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital".

(II) Pursuant to the Delegate Decision, the Company has issued on 20 November 2012 four hundred thousand (400,000) fully paid Class IM-2 Preferred Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR25) each and for a total issue price of ten million Euro (EUR10,000,000) among which (i) three hundred sixty-nine thousand (369,000) Class IM-2 Preferred Shares were subscribed in cash by DH K S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 124.642 and (ii) the remaining thirty-one thousand (31,000) Class IM-2 Preferred Shares were subscribed in cash by K Manco 2 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 124.039.

Evidence of the payment to the Company of the subscription price in cash by DH K S.à r.l and K Manco 2 S.A at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence to the above, the issued share capital of the Company has been increased by an amount of ten million Euro (EUR10,000,000) by the issue of four hundred thousand (400,000) Class IM-2 Preferred Shares to a total amount of sixty million three hundred fifty-eight thousand three hundred Euro (EUR60,358,300) represented by (i) thirty-three thousand two hundred and twenty-eight (33,228) Ordinary Shares, (ii) four hundred thousand (400,000) Class IM-2 Preferred Shares, (iii) one million four hundred seven thousand two hundred and eighty (1,407,280) Class I Preferred Shares, and (iv) five hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty-four (573,824) Class M Preferred Shares. As a result of this increase of capital, article 5.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at sixty million three hundred fifty-eight thousand three hundred Euro (EUR60,358,300) represented by thirty-three thousand two hundred and twenty-eight (33,228) Ordinary Shares, and four hundred thousand (400,000) Class IM-2 Preferred Shares, and one million four hundred seven thousand two hundred and eighty (1,407,280) Class I Preferred Shares, and five hundred seventy-three thousand eight hundred and twenty-four (573,824) Class M Preferred Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cédric Stébel, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que délégué du conseil d'administration de K Alpha S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 27 octobre 2006 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 35 du 24 janvier 2007, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.968,

représenté par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué du 20 novembre 2012 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec le présent acte, et a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2776 du 15 novembre 2012.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que mentionnée ci-avant, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(I) Les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de la Société prévoient ce qui suit:

« 5.2. Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions de n'importe quelle classe (Ordinaire, de Classe I, de Classe M ou de Classe IM-2). Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue vers le 17 octobre 2012 au Mémorial.

5.3. Le Conseil d'Administration, ou son/ses délégué(s) dûment nommé par le Conseil d'Administration, peut de temps à autre émettre des Actions de la classe qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) décideront à leur propre discrétion sans réserver de droits de souscription préférentielle aux actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil pourra émettre des Actions de n'importe quelle Classe sans devoir respecter de ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits de souscription préférentielle des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé non émis».

(II) En vertu de la Décision du Délégué, la Société a émis le 20 Novembre 2012 (i) quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune pour un prix total d'émission de dix millions d'euros (EUR10.000.000) dont (i) trois cent soixante-neuf mille (369.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 ont été souscrites en numéraire par by DH K S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.642 et (ii) les trente et un mille (31.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 restantes ont été souscrites dans leur intégralité en numéraire par K Manco 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.039.

La preuve du paiement en numéraire à la Société du prix de souscription des actions au moment de l'émission par DH K S.à r.l. et K Manco 2 S.A a été montrée au notaire soussigné.

(III) En raison de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de dix millions d'euros (10.000.000EUR) par l'émission de quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 pour atteindre un montant total de soixante millions trois cent cinquante-huit mille trois cents euros (60.358.300 EUR) représenté par trente-trois mille deux cent vingt-huit (33.228) Actions Ordinaires, quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 et un million quatre cent sept mille deux cent quatre-vingts (1.407.280) Actions Préférentielles de Classe I et cinq cent soixante-treize mille huit cent vingt-quatre (573.824) Actions Préférentielles de Classe M, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25EUR) chacune. En raison de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des Statuts a été modifié afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions trois cent cinquante huit mille trois cents euros (60.358.300EUR) représenté par trente-trois mille deux cent vingt-huit (33.228) Actions Ordinaires, quatre cent mille (400.000) Actions Préférentielles de Classe IM-2 et un million quatre cent sept mille deux cent quatre-vingts (1.407.280) Actions Préférentielles de Classe I et cinq cent soixante-treize mille huit cent vingt-quatre (573.824) Actions Préférentielles de Classe M, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25EUR) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 4.600,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61281. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017934/143.

(130021804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Langgeluk B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.604.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BELMOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B105747,

«la comparante»

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui substituée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée Langgeluk B.V., R.C.S. Luxembourg B85604, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée sous la loi néerlandaise sous la dénomination de FRABAR B.V. en date du 14 novembre 1965, et a transféré son siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 décembre 2001, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 4 mai 2002.

2. Que le capital social de la société Langgeluk B.V. s'élève actuellement à EUR 233.928 (deux cent trente-trois mille neuf cent vingt-huit euros) représenté par 5.130 (cinq mille cent trente) parts sociales de EUR 45,60 (quarante-cinq euros et soixante cents) chacune, entièrement libérées.

3. Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société Langgeluk B.V.

4. Que la comparante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société Langgeluk B.V. a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle règlera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 février 2013. Relation GRE/2013/533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017960/49.

(130021713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Festivalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.829.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2013

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Mademoiselle Anaïs VERITA, née le 09 janvier 1989 à Viliers-Semeuse (France) et demeurant à F-54430 Réhon, 28, rue Aubrion.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de la société OLEA CAPITAL INVEST S.A., sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.619.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013022883/20.

(130027920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Football Cap Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.444.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 23 janvier 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 23 janvier 2013, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Accepter la démission de Jean-Marie Bettinger, Mauro Cadorin et Christopher Farley en tant qu'Administrateur avec effet au 23 janvier 2013

2. Nommer Mr. Francesco MERIGHI, né le 12 Décembre 1961, à Verone, Italie, résidant à Hurston House, 0 Stoke Road, Kingston-upon-Thames KT2 7NX, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur avec effet au 23 janvier 2013 et jusqu'à l'assemblée Générale qui aura lieu en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

FOOTBALL CAP INDEX S.A.

Référence de publication: 2013022886/18.

(130027809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Kodama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.402.

—
L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KODAMA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145402.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 776 du 9 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur José GRACIA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre,

et qui désigne comme secrétaire Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social avec refonte complète des statuts.

2) Nomination d'un commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de procéder en conséquence à une refonte complète des statuts de la société qui seront de la teneur suivante:

I. Dénomination, Durée, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KODAMA S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution prise en assemblée générale (telle que définie ci-après), statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de celui-ci.

Art. 4. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, bons et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et d'autres emprunts. La Société peut également constituer toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actions de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

III. Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 8. Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ceux-ci un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs délégués, qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil ou de l'administrateur unique et qui pourront valablement engager la Société par leur signature individuelle dans le cadre des actes de gestion journalière de celle-ci. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales, à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs. La Société pourra également être engagée en ce qui concerne les actes de gestion journalière par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou de la personne chargée de la gestion journalière.

Au cas où la Société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

IV. Surveillance de la Société

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

V. Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Chaque action donne droit à une voix.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Le président du conseil d'administration ou l'administrateur unique présidera toute assemblée et en son absence ou en cas d'empêchement tout autre membre du conseil assurera la présidence. Le président de l'assemblée désignera un secrétaire et le scrutateur sera désigné par l'assemblée des actionnaires respectivement par l'actionnaire unique. Il sera dressé une liste de présence pour toute assemblée.

Art. 15. Toutes décisions prises par l'assemblée devront être consignées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les membres du bureau et conservés dans un registre spécial.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation, ni publication préalables.

VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à

entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme unique commissaire aux comptes, dont le mandat expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

Monsieur Eric BARAKOWSKY, comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. GRACIA, M. GONZALEZ GARCIA, S. PORTENSEIGNE, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2013. Relation: ECH/2013/181. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017950/147.

(130021433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022888/11.

(130027882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

G & G Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 171.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022890/10.

(130027604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Fuoco S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 41, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.812.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013022889/12.

(130027568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**Generali North American Holding 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Generali North American Holding 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022891/10.

(130027910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.157.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LeaseFin No 1 S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, incorporated by a notarial deed on the eighth day of November, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 45, on the 25th day of January, 2007. The articles of incorporation were not modified since then.

The meeting was opened by Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

being in the chair,

who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Stéphane Weyders, companies director, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the corporation.
2. Appointment of Platinum Advisory Services Luxembourg Sàrl, as liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the directors and statutory auditor for the performance of their mandate up to the present day.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Platinum Advisory Services Luxembourg Sàrl, a company having its registered office at L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, registered at the Register of Trade and Companies under the number B 127.972, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies.

Third resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the board of directors of the Company and the statutory auditor for the performance of their mandate up to the present day.

Fourth resolution

The general meeting decides to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.

The general meeting decides that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

The general meeting hereby grants to the Liquidator the powers to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred EURO (1,200.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LeaseFin No 1 S.A.», avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 45 du 25 janvier 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Weyders, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination de Platinum Advisory Services Luxembourg Sàrl comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pur l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

33660

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Platinum Advisory Services Luxembourg Sàrl, une société ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 12.972 (la «Société») comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, dans les meilleurs termes et conditions possibles, tous les avoirs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur aura droit à une rémunération spéciale.

L'assemblée décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Weyders, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62497. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017961/126.

(130021701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Generali North American Holding 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Generali North American Holding 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.437.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022892/10.

(130027909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.073.

Dépôt rectificatif du dépôt effectué en date du 28 janvier 2013 sous la référence L130017166.

Veillez être informé que M. Artur Sienczewski, gérant de catégorie A, a été nommé avec effet au 21 janvier 2013 pour une durée indéterminée et non au 23 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Gerlach Investments S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013022893/16.

(130027619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 124.743.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 4 février 2013 que le commissaire aux comptes (Monsieur Tamas Mark) a été remplacé par CONCILIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022894/14.

(130027409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.957.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 31 December 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Lehwood Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109957, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1340, page 64302 on 7 December 2005 (the "Company").

The Company articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, dated 1st September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2062, page 98947, on 4 November 2006.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (parts sociales), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 12,525.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixteen Euros four Cents (EUR 29,787,216.4);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixteen Euros four Cents (EUR 29,787,216.4) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 31 December 2012;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company; and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 12,525.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), together with a total share premium of an amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixteen Euros four Cents (EUR 29,787,216.4).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, with a total share premium of an amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixteen Euros four Cents (EUR 29,787,216.4), by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 31 December 2012 (the "Company's Report").

The Contribution is valued at the amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred forty-one Euros four Cents (EUR 29,787,241.4) and is allocated as follows:

- An amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- An amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred sixteen Euros four Cents (EUR 29,787,216.4) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which values the Contribution at the amount of twenty-nine million seven hundred eighty-seven thousand two hundred forty-one Euros four Cents (EUR 29,787,241.4).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Starman Hotel Holdings LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware sous le numéro 4001936, étant l'associé unique de la société (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 31 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Lehwood Holdings S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 109957, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 26 juillet 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1340, page 64302 le 7 décembre 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, en date du 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062, page 98947 le 4 novembre 2006.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), (la/les «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent seize Euros quatre centimes (EUR 29.787.216,4);

b. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent seize Euros quatre centimes (EUR 29.787.216,4) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 31 décembre 2012;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'Article 6 des statuts de la Société;

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent seize Euros quatre centimes (EUR 29.787.216,4).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent seize Euros quatre centimes (EUR 29.787.216,4), par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient

contre la Société (l'«Apport»), tel que plus amplement décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 31 décembre 2012 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante et un Euros quatre centimes (EUR 29.787.241,4) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent seize Euros quatre centimes (EUR 29.787.216,4) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante et un Euros quatre centimes (EUR 29.787.241,4).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représentée par cinq cent une (501) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 janvier 2013. Relation: EAC/2013/377. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017962/164.

(130021755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Gallia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.002.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLIA INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2013022897/10.

(130027739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Garage Schneiders s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.430.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022898/10.

(130027867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gehe & Associates Transcommerce S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.103.

Par la présente, je dénonce le contrat de domiciliation ainsi que le siège social de la S.A. GEHE & ASSOCIATES TRANSCOMMERCE et ce, à dater de ce jour.

Luxembourg, le 13 février 2013.

A. KRONSHAGEN.

Référence de publication: 2013022899/9.

(130027915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gelchem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.286.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «GEL-CHEM S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1740.

- que la société «GELCHEM S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71 286,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 août 1999, publié au Mémorial C numéro 828 du 8 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 636 du 28 mars 2006,

se trouve à partir de la date du 4 février 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 décembre 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022900/27.

(130027493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Latitude SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.276.

This thirty-first day of December two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Z.B.G. Capital N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, having its official seat at Curaçao and its office address at Heuvel 19, 5664 HL Geldrop, Netherlands, registered with the Curaçao Commercial Register under number 98265 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of: Latitude S.A., a public limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87276, incorporated on the seventeenth of April two thousand two pursuant to a deed executed before Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1106 of the nineteenth of July two thousand two, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

- i. to remove all of the Company's incumbent directors from office;
- ii. to change and renounce the current nationality of the Company and to have the Company adopt Dutch nationality and, to this end, that the principal place of business, head office (place of central administration), domicile and registered office (official seat) of the Company (including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings) be and are hereby transferred to Geldrop, Netherlands; and
- iii. that the Company be and is hereby converted into and continued as a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands (and to amend the articles of association of the Company accordingly).

Finally, the person appearing acting as stated above declared, for the avoidance of any doubt, that the transfer of the head office (place of central administration) and registered office (official seat) of the Company to the Netherlands shall not result in the dissolution of the Company or the interruption of its legal personality at any moment.

Attestation

I, notary, attest to the existence, the validity and the proper completion of the prerequisite legal acts and formalities in respect of the transfer of the principal place of business, head office, domicile and registered office (official seat) of the Company from Luxembourg to the Netherlands and the resulting change of nationality of the Company.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Z.B.G. Capital N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit de Curaçao, ayant son siège statutaire à Curaçao et son établissement au Heuvel 19, 5664 HL Geldrop, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce de Curaçao sous le numéro 98265 (l'«Actionnaire»), étant l'actionnaire unique de:

Latitude S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 87276, constituée le dix-sept avril deux mille deux suivant acte passé devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1106 du dix-neuf juillet deux mille deux, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donné à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Actionnaire, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société, décide par les présentes:

- i. de révoquer les mandats de tous les administrateurs de la Société en fonction;
- ii. de changer et renoncer à la nationalité actuelle de la Société et à cet effet que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le domicile et le siège statutaire de la Société (y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité) soient transférés à Geldrop, Pays-Bas; et
- iii. que la Société soit transformée et prorogée en tant que société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais (et de modifier en conséquence les statuts de la Société).

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré, pour éviter tout malentendu, que le transfert du siège de l'administration centrale et siège statutaire de la Société à l'étranger ne donne lieu à la dissolution de la Société ou l'interruption de sa personnalité juridique à n'importe quel moment.

Attestation

Je, notaire, atteste l'existence, la légalité et l'accomplissement correct des actes juridiques et des formalités préalables aux transferts du principal établissement, siège de l'administration centrale, domicile et siège statutaire de la Société du Luxembourg aux Pays-Bas et le changement conséquent de la nationalité de la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (eur 1.500,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017972/96.

(130021484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Geogare 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.555.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022902/12.

(130027966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Geogare 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.556.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022903/12.

(130027965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Geoholding, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.176.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022904/12.

(130027964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.280.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MAFFAY S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL", a société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 17 October 2012, by a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 23 November 2012 nr 2854, page 136947, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 172.280 (the "Company").

That the articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 7 November 2012, yet to be published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Ms. Andreea Antonescu, lawyer, residing in Luxembourg,

being in the chair, who appointed as secretary, Elodie Duchêne, Attorney at Law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Andreea Antonescu, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Three Million One Hundred Thousand Euro (EUR 3,100,000), by the issuance of Three Million One Hundred Thousand (3,100,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");
- b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in kind by the current sole shareholder;
- c) Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the articles of association;
- d) Miscellaneous.

II. The shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed 'ne varietur' by the proxyholders of the represented shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As a result of the aforementioned attendance list all 131,000 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder DECIDES to increase the share capital of the Company by an amount of Three Million One Hundred Thousand Euro (EUR 3,100,000), in order to raise it from its present amount of One Hundred Thirty-One Thousand Euro (EUR 131,000) to Three Million Two Hundred and Thirty-One Thousand Euro (EUR 3,231,000) by the issuance of Three Million One Hundred Thousand (3,100,000) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each, and having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully subscribed and paid up at nominal value as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON:

The sole shareholder of the Company, here represented by Mrs. Andreea Antonescu, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, declares to subscribe for Three Million One Hundred Thousand (3,100,000) new ordinary shares with a par value of One Euro (EUR 1) each and to pay them fully up at nominal value by contribution in kind of an amount of Three Million One Hundred Thousand Euro (EUR 3,100,000).

Three Million One Hundred Thousand (3,100,000) newly issued ordinary shares have been fully paid at nominal value by contribution in kind of a receivable, for an amount of Three Million One Hundred Thousand Euro (EUR 3,100,000).

The value of the contribution in kind has been confirmed through a report executed by a director and authorized signatory of the sole shareholder of the Company (the "Report").

The Report, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement et des domaines).

Second resolution

The sole shareholder DECIDES to amend article 6.1.1 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **6.1.1.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,231,000 (Three Million Two Hundred and Thirty-One Thousand Euro) divided into 3,231,000 (Three Million Two Hundred and Thirty-One Thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 1.- (one Euro) per share."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, trente et un décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "MAFFAY S.A., SOCIÉTÉ DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL", ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée par acte du 17 Octobre 2012 dressé par Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2012 nr 2854, page 136947, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.280 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 7 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, désignant Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire

L'assemblée choisit comme scrutateur, Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

a) L'augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de Trois Millions Cent Mille Euros (EUR 3.100.000), par l'émission de Trois Millions Cent Mille (3.100.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»);

b) Souscription et libération intégrale à la valeur nominale des Actions Nouvelles par apport en nature par l'actionnaire unique actuel de la Société;

c) Modification subséquente de l'article 6.1.1 des Statuts;

d) Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Restera pareillement annexée au présent acte la procuration de l'actionnaire représenté.

III.- Qu'au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que toutes les 131.000 actions sont représentées à la présente assemblée, ainsi la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'actionnaire unique, celui-ci prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Trois Millions Cent Mille Euros (EUR 3.100.000), pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille Euros (EUR 131.000) à Trois Millions Deux Cent trente et un Mille Euros (EUR 3.231.000) par l'émission de Trois Millions Cent Mille (3.100.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, devant être intégralement souscrites à la valeur nominale et libérées comme suit:

Souscription - Libération

SUR CE:

L'actionnaire unique de la Société, ici représenté par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les Trois Millions Cent Mille (3.100.000) nouvelles actions ordinaires et les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant de Trois Millions Cent Mille Euros (EUR 3.100.000).

Trois Millions Cent Mille (3.100.000) nouvelles actions ordinaires ont été entièrement payées à leur valeur nominale par une contribution en nature d'une créance, pour un montant de Trois Millions Cent Mille Euros (EUR 3.100.000).

La valeur de l'apport en nature a été confirmée par un rapport signé par un administrateur et signataire autorisé de l'actionnaire unique (le «Rapport»).

Le Rapport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps avec l'administration fiscale (Administration de l'Enregistrement et des Domaines).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article 6.1.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 3.231.000 EUR (trois millions deux cent trente et un mille Euros) divisé en 3.231.000 (trois millions deux cent trente et un mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente assemblée générale extraordinaire est évalué à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire instrumentant, qui certifie comprendre la langue anglaise, atteste qu'à la requête des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de disparité entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 janvier 2013. Relation: EAC/2013/376. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017990/145.

(130021756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Georose 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.583.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022905/12.

(130027963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.584.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022906/12.

(130027962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.585.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022907/12.

(130027961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.586.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022908/12.

(130027960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.587.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013022909/12.

(130027959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 162.806.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022910/12.

(130027958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georose 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 75.867.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022911/12.

(130027957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mandala Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.833.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Robert Harris Marcus, born on January 11, 1962, in Johannesburg (South Africa), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France; and

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Mrs. Vanessa Gabrielle Marcus, born on September 2, 1971, in Boulogne-Billancourt (France), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France.

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mandala Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation, any consulting and advisory services and any transaction with respect to real estate or movable property, including art dealing, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. The voting rights attached to the shares bearing an usufruct will be exercised in accordance with article 11.1 (iv).

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital. In addition to this agreement it is necessary, in case of transfer by the holder of the bare property, to obtain the approval of the holder of the usufruct.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) either by the signature of the sole manager (ii) or by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iv) When a share bears an usufruct, the holder of the usufruct will exercise the voting rights in all the shareholders meetings (ordinary and extraordinary).

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Mr Robert Harris Marcus, represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred fifty (6,250) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them by a contribution in kind consisting of five hundred thousand (500,000) shares it holds in the share capital of QuantumWave Capital, a French société par actions simplifiées, having its registered office at 54, rue de Varenne, 75007 Paris, having a share capital of EUR 700,000, registered under number 508 403 334 R.C.S. Paris (QuantumWave Capital) (the Contributed Assets) having an aggregate value of at least eight million one hundred twenty thousand euros (EUR 8,120,000);

The Contributed Assets in an aggregate amount of eight million one hundred twenty thousand euros (EUR 8,120,000) are allocated as follows:

- six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250) to the nominal share capital account of the Company; and
- eight million one hundred thirteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 8,113,750) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company is evidenced by a certificate dated December 28, 2012 issued by Mr Robert Harris Marcus:

"1. Mr Robert Harris Marcus is the owner of the Contributed Assets, representing 93.57% of the issued share capital of QuantumWave Capital;

2. The Contributed Assets are fully paid-up;

3. Robert Harris Marcus is solely entitled to the Contributed Assets and possess the power to dispose of the Contributed Assets;

4. None of the Contributed Assets is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets and none of the Contributed Assets is subject to any attachment;

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Assets be transferred to him;

6. According to applicable laws, the Contributed Assets are freely transferable;

7. All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg and in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contributed Assets will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. Based on general accounting principles, the Contributed Assets are valued at least at eight million one hundred twenty thousand euros (EUR 8,120,000) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Mrs Vanessa Gabrielle Marcus, represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred fifty (6,250) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250) fully allocated to the nominal share capital account of the Company (the Cash Contribution).

The Cash Contribution in an amount of six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250) is fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Robert Harris Marcus, born on January 11, 1962, in Johannesburg, South Africa, with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France.
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Christophe Gaul, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, with address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de décembre,

Par devant le soussigné M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Robert Harris Marcus, né le 11 janvier 1962, à Johannesburg, Afrique du Sud, ayant son adresse à 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Mme Vanessa Gabrielle Marcus, née le 2 septembre 1971, à Boulogne-Billancourt, France, ayant son adresse à 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mandala Investments S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles, tous services de conseils et de consulting et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, incluant la vente d'art, qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés conformément à l'article 11.1 (iv).

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Il est rappelé qu'en sus de cet agrément, il est nécessaire, en cas de cession par un nu-propriétaire de ses parts en nue-propriété, d'obtenir le consentement de l'usufruitier.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, l'usufruitier exerce seul le droit de vote pour les résolutions adoptées lors des Assemblées Générales (ordinaires ou extraordinaires).

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

M. Robert Harris Marcus, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et payer la souscription par un apport en nature se composant de cinq cent mille (500.000) actions qu'il détient dans le capital de QuantumWave Capital, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 54, rue de Varenne, 75007 Paris, ayant un capital social de EUR 700.000, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 403 334 R.C.S. Paris (QuantumWave Capital) (les Actifs Apportés) ayant une valeur totale de huit millions cent-vingt mille euros (EUR 8.120.000).

L'apport en nature des Actifs Apportés à la Société, d'un montant total de huit millions cent-vingt mille euros (EUR 8.120.000), sera affecté comme suit:

- six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) au compte capital nominal de la Société,

- huit millions cent-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 8.113.750) au compte de prime d'émission de la Société,

La valorisation de l'apport en nature des Actifs Apportés est prouvée par un certificat du 28 décembre 2012, émis par M. Robert Harris Marcus:

«1. M. Robert Harris Marcus est le propriétaire des Actifs Apportés, représentant 93,57% du capital de QuantumWave Capital.

2. Les Actifs Apportés sont entièrement libérées.

3. M. Robert Harris Marcus est le seul titulaire des Actifs Apportés et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actifs Apportés n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actifs Apportés et aucune des Actifs Apportés n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actifs Apportés lui soient cédés.

6. Conformément au droit applicable, les Actifs Apportés sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises au Grand-duché de Luxembourg, ou dans toute juridiction compétente, consécutives à l'apport en nature des Actifs Apportés ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actifs Apportés est évaluée au moins à huit millions cent-vingt mille euros (EUR 8.120.000) et depuis l'évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Mme Vanessa Gabrielle Marcus, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) qui sera entièrement alloué au compte capital nominal de la Société (l'Apport en Espèces).

L'Apport en Espèces d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Robert Harris Marcus, né le 11 janvier 1962, à Johannesburg, Afrique du Sud, ayant son adresse à 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977, à Messancy, Belgique, ayant son adresse à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017992/571.

(130021078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Georose 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 70.287.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022912/12.

(130027956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georue 1, Société Anonyme.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.
R.C.S. Luxembourg B 150.721.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022913/12.

(130027955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Georue 2, Société Anonyme.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.
R.C.S. Luxembourg B 150.727.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013022914/12.

(130027954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013022915/10.

(130027755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.934.

In the year two thousand and twelve, on the thirteen day of the month of December.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mars Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 December 2012 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Mars Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.934 (the "Company"), incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended on the 6 December 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

A. Decision to close the current financial period of the Company on 31 December 2012.

B. Amendment of the Article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to close the current financial period of the Company on 31 December 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 11 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreizehnten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Mars Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), noch nicht im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg eingetragen, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Juriste, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 12. Dezember 2012, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Mars Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) in Luxemburg, unter der Nummer B 172.934 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22. November 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Henri Hellinckx, vorgenannt, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde am 6. Dezember 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Henri Hellinckx abgeändert, welche noch nicht im Memorial veröffentlicht wurde.

Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Der Punkt für welche einen Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

A. Beschluss, dass die laufende Geschäftsperiode der Gesellschaft an 31. Dezember 2012 endet.

B Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember desselben Jahres."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat entschieden, dass die laufende Geschäftsperiode der Gesellschaft am 31. Dezember 2012 endet.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm den in der Tagesordnung beschriebenen Wortlaut zu geben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61276. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 31. Januar 2013.

Référence de publication: 2013017996/92.

(130020883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Gipafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.998.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.727.

Extrait de la résolution pris lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 31 janvier 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant au 29, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIPAFIN S.à r.l.

Référence de publication: 2013022917/15.

(130027684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 novembre 2012

- Le Conseil d'Administration prends note de la démission de Madame Sofi Bringsoniou de son mandat d'Administrateur et de présidente du Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Leif Pagrotsky demeurant professionnellement Postgatan 8A, 411 13 Göteborg, Suède en qualité d'Administrateur.

- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Leif Pagrotsky demeurant professionnellement Postgatan 8A, 411 13 Göteborg, Suède président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022918/18.

(130027371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

In the year two thousand and twelve, the thirty-first day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under the number B 149.702 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, December 28, 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under the number B 149.701, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on November 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2531 on December 29, 2009 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) class A ordinary shares in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder resolves on the following:

1. Increase of share capital of the Company in an amount of one hundred Euro (EUR 100), to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) class A ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, to twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600) by the issuance of one (1) new class B ordinary share with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each;

2. Subscription for the new class B ordinary share and payment of the share capital increase specified in item 1. above; increase of the legal reserve, allocation to the share premium;

3. Amendment of article 5 of the Articles;

4. Amendment of article 15.2 of the Articles;

5. Amendment of the shareholders' register of the Company;

6. Amendment of article 8.2. (ii) of the Articles; and

7. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100), to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) class A ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, to twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600) by the issuance of one (1) new class B ordinary share with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the class A ordinary shares as described in the updated article 5 of the Articles as set in the third resolution hereunder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for one (1) new class B ordinary share with a par value of one hundred Euro (EUR 100), and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in a amount of two million Euro (EUR 2,000,000) (the Receivable) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Contribution).

The Contribution made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred Euro (EUR 100) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of ten Euro (EUR 10) to the legal reserve account of the Company; and
- (iii) the remainder of one million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 1,999,890) to the share premium reserve account of the Company.

It results from the interim accounts of the Company dated December 28, 2012 (the Interim Accounts) and a valuation certificate, issued on December 28, 2012 that:

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least two million Euro (EUR 2,000,000) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The aforesaid certificate and the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600), represented by one hundred and twenty-five (125) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and one (1) class B ordinary share (the Class B Ordinary Shares) in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up. The Class B Ordinary Shares shall track the equity investments of the Company meeting all the requirements of article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the "Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001" thereto.

5.2. The share capital may be increased through the issuance of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), Class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares) and Class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **15.2.** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of, in accordance with the principles set in the paragraph below. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

The holders of the Class B Ordinary Shares shall receive the net income corresponding to the investments connected to the Class B Ordinary Shares as set forth in article 5 of the Articles.

The holders of the Class A Ordinary Shares shall receive the net income corresponding to all other investments than the investments mentioned in the preceding paragraph."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders (registre des associés) of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company and/or any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2. (ii) of the Articles, which will henceforth read as follows:

" 8.2. (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. Such notice may be sent by e-mail."

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2.800,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre

par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monarchi Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 149.702 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le vingt-huit décembre 2012,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 149.701, constituée le 23 novembre 2009 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2531 du 29 décembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social de la Société est actuellement d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de catégorie A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérés.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100);

2. Souscription à la nouvelle part sociale ordinaire de catégorie B et libération de l'augmentation du capital social tel que spécifié au point 1. ci-dessus; augmentation de la réserve légale; versement de la prime d'émission;

3. Modification de l'article 5 des Statuts;

4. Modification de l'article 15.2 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société;

6. Modification de l'article 8.2. (ii) des Statuts; et

7. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie B, ayant une valeur nominale de

cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires de catégorie A tels que décrites dans l'article 5 modifié des Statuts tel que prévu dans la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de 100 euros (EUR 100) et la libérer par une contribution en nature représentée par une créance de deux million d'euros (EUR 2.000.000) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société (l'Apport).

L'Apport fait à la Société sera affecté comme suit:

- (i) cent euros (EUR 100) seront affectés au compte de capital social de la Société;
- (ii) dix euros (EUR 10) seront affectés à la réserve légale de la Société; et
- (iii) un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1,999,890) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte des comptes intermédiaires de la Société datés du 28 décembre 2012 (les Comptes Intérimaires) et d'un certificat d'évaluation, émis le 28 décembre 2012 que:

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul détenteur à la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine, sera due et payable à sa date d'échéance sans déduction (certaine, liquide et exigible);
 - sur la base de principes comptables généraux, la valeur de la Créance contributive à la Société est au moins d'un montant de deux million euros (EUR 2,000,000) et aucun changement matériel s'est produit qui aurait déprécié la contribution faite à la Société;
 - la Créance contributive à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est sujet à aucune restriction ou encombré par aucun gage ou privilège limitant la transférabilité ou diminuant la valeur; et
 - toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance contributive à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la contribution de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société devient propriétaire de la Créance, qui s'éteint par confusion en conformité avec l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
- Lesdits certificat et Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varient par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cent euros (12,600.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et une (1) part sociale ordinaire de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B devront refléter les investissements de la Société en capital qui remplissent tous les critères de l'article 166 de la loi sur l'impôt sur le revenu luxembourgeois des sociétés et du "Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001"..

5.2. Le capital social peut être augmenté par l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C), de parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D) et de parts sociales ordinaires de catégorie E (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E), ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **15.2.** Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, en conformité avec le paragraphe suivant. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B recevront le bénéfice net correspondant aux investissements liés aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B comme décrit à l'article 5 des Statuts.

Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A recevront le bénéfice net correspondant aux investissements autres que les investissements mentionnés dans le paragraphe précédent.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale ordinaire de catégorie B nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 (ii) des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **8.2.** (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Une telle notice peut être envoyée par courrier électronique.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé à Esch/Alzette, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013018002/236.

(130021482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Glass Ceysens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022919/10.

(130028070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Glenwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.428.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 07 février 2013 à 14.30 h

a été nommé gérant unique Heinrich J. M. MEIJERS, né le 12 octobre 1965 à Geleen, Pays-Bas, et demeurant Hoofdstraat 62, NL-6333 BK Schimmert, Pays-Bas,

à effet du 07 février 2013

en remplaçant Monsieur Sjoerd A. CRAJÉ.

Le 13 février 2013.

GLENWOOD INTERNATIONAL SARL

Heinrich J.M. MEIJERS

Gérant unique

Référence de publication: 2013022920/18.

(130027479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

GM Inter-Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 59.650.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022921/10.

(130027535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.813.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 janvier 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que «Réviseur d'Entreprises Agréé» pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L -1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022922/15.

(130027377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gravina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.179.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: GRAVINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013022926/15.

(130027722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mim Lux 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.838.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the thirty first day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company VALLSER SOCIEDAD LIMITADA, with registered office at Avda Maria Fortuny 83 4, E-43206 Reus, Tarragona (Spain), registered with the «Registro Mercantil de Tarragona» under number A43209188,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "MIM LUX 2012 S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 165838, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 1st, 2011, published in the Mémorial C number 389 of February 14, 2012 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le trente et un décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société VALLSER SOCIEDAD LIMITADA, avec siège social à Avda Maria Fortuny 83 4, E-43206 Reus, Tarragona (Espagne), enregistrée auprès du «Registro Mercantil de Tarragona» sous le numéro A43209188,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "MIM LUX 2012 S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 165838, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 389 du 14 février 2012 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018026/103.

(130021400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 février 2013

The Chairman exposes the death of Mr. Patrick ROCHAS Director of the Company.

The Shareholder decides to dismiss Mr. Stéphane LIEGEOIS as Director of the Company.

The Shareholder resolves to appoint as Directors of the Company:

- Mr. Philippe SLENDZAK, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

- Mrs. Sylviane COURTOIS, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Their mandates will expire at the general meeting to be held in 2016.

Suit la traduction en français:

Monsieur le Président constate le décès de Monsieur Patrick ROCHAS administrateur de la société.

L'assemblée décide de mettre un terme au mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane LIEGEOIS.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
 - Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- Leur mandat viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013022927/23.

(130027446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Le 13 février 2013, l'agent domiciliataire informe les tiers sur les changements suivants:

- La société a son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg depuis le 31 janvier 2013.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Représentée par Mme Christelle Ferry & M. Jean-Baptiste Brekelmans

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013022929/13.

(130027546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013022930/13.

(130027850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013022931/13.

(130027852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013022932/13.

(130027853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013022933/13.

(130027855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Nordenholt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.221.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Chamber of Commerce under the number B0058628 duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (Société à responsabilité limitée) existing under the name of Nordenholt S.A R.L., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B140.221, with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the Company)
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 11th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N 1926 of August 6th, 2008;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five-euro (25.-EUR) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., une société existante sous le droit Luxembourgeois, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B0058628 (the "Sole Shareholder"), ici dûment représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination Nordenholt S.ar.L., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.221, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 11 Juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 1926 du 6 August 2008;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018050/91.

(130021541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.